



Assemblée générale

Distr. générale
8 août 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 19 b) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Recommandations concrètes pour renforcer l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice ont été adoptés pour aider les petits États insulaires en développement à atteindre les objectifs de développement durable conformément à la mise en œuvre d'Action 21. Au cours des années qui ont suivi l'adoption de ces deux documents importants, les petits États insulaires en développement ont été confrontés à des difficultés dans leur application. Ces difficultés reflètent les désavantages structurels et les particularités de ces pays ainsi que les crises financières, alimentaires, énergétiques et écologiques mondiales qui les ont durement touchés et mis en lumière les diverses vulnérabilités dont ils souffrent.

Le présent rapport résume les vues et recommandations reçues des États Membres, des experts et des organismes des Nations Unies sur les divers moyens de faire face efficacement à certaines des principales vulnérabilités touchant les petits États insulaires en développement.

* A/66/150.



I. Introduction

1. Dans sa résolution A/65/2, l'Assemblée générale a adopté le Document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Cette réunion s'est tenue les 24 et 25 septembre 2010 à New York pour procéder à l'examen quinquennal de la Stratégie. Dans le Document final, les divers défis et contraintes auxquels ces États sont confrontés pour parvenir au développement durable ont été reconnus.

2. Dans le Document final, le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport qui décrit brièvement les moyens concrets de renforcer l'application du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice et de réorienter les efforts pour privilégier les résultats. C'est la première fois que la communauté internationale demande des mesures pour remédier aux vulnérabilités des petits États insulaires en développement au lieu de se contenter de les reconnaître.

3. Le présent rapport qui a été élaboré conjointement avec plusieurs organismes compétents des Nations Unies contient également les contributions reçues des États Membres et des organismes du système des Nations Unies. Le rapport est structuré en fonction des principales catégories de vulnérabilités auxquelles sont confrontés les petits États insulaires en développement, telles qu'elles ont été décrites lors de la Réunion de haut niveau. Il contient également un certain nombre de recommandations concrètes, bien que préliminaires, compte tenu de la nécessité à plus long terme de continuer à traiter ces problèmes par des consultations, des études et une coopération technique intergouvernementale et interinstitutions continue.

4. Le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice ont décrit les nombreux défis pesant sur les petits États insulaires en développement, qui ne leur permettent pas de parvenir aux objectifs de développement durable. Les principaux défis propres à ces États sont essentiellement leurs particularités et leur vulnérabilité aux chocs exogènes et aux catastrophes naturelles ainsi que leur capacité limitée de s'adapter et résister à ces vulnérabilités.

5. Les défis qui se posent aux petits États insulaires en développement sont très nombreux. Les désavantages structurels, les vulnérabilités environnementales, les données parcellaires, les mécanismes insuffisants de suivi et d'évaluation et les migrations importantes vers d'autres pays ont eu des conséquences importantes sur leur développement durable, de même que les crises financières mondiales sur les petits États en général. Si ces constatations ne donnent pas un tableau complet de la situation elles permettent néanmoins de commencer à relever les défis qui empêchent les petits États insulaires en développement de s'adapter aux changements et aux crises qui échappent souvent à leur contrôle.

6. Au lendemain de l'adoption de la résolution A/65/2, des consultations interactives ont été menées au sein du système des Nations Unies pour examiner des stratégies concrètes visant à renforcer l'application du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice. Le présent rapport met en lumière les recommandations qui ont été formulées pour trouver les moyens de surmonter les contraintes pesant sur les petits États insulaires en développement qui s'efforcent de parvenir au développement durable.

II. Mesures permettant de mieux faire face aux vulnérabilités et aux besoins de développement des petits États insulaires en développement

A. Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques

7. Les changements climatiques ont des répercussions sur les caractéristiques physiques des petits États insulaires en développement et influencent les tendances socioéconomiques dans ces pays, ce qui affecte leurs perspectives en matière de développement durable et leur capacité d'appliquer la Stratégie de Maurice. Il est nécessaire de renforcer les efforts d'adaptation dans le contexte du développement durable ainsi que la capacité des pays vulnérables à faire face et à s'adapter aux conséquences préjudiciables des changements climatiques.

8. En vue d'appliquer la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les Parties ont convenu de nombreuses initiatives, notamment :

a) Le cadre de l'adaptation de Cancún, issu des négociations sur des mesures renforcées d'adaptation dans le cadre du Plan d'action de Bali;

b) Le programme d'action de Nairobi sur les conséquences, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques, les études et les observations systématiques dans le cadre de l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;

c) Les programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques et le programme de travail de Buenos Aires sur l'adaptation et les interventions dans le cadre de l'organe subsidiaire de mise en œuvre.

9. Ces initiatives se renforcent les unes les autres et se fondent sur la nécessité de partenariats et de coopération pour remédier aux graves problèmes liés aux changements climatiques. La vulnérabilité aux changements climatiques peut devenir catastrophique pour les petits États insulaires en développement, et la Conférence des parties qui se tiendra prochainement doit être considérée comme l'occasion pour les États membres d'appliquer les accords adoptés lors des sessions précédentes, en particulier le cadre de l'adaptation de Cancún le plus récent. Cette initiative contribuera sensiblement à aider les petits États insulaires en développement.

10. L'objectif du cadre de l'adaptation de Cancún est de renforcer les mesures d'adaptation, grâce notamment à la coopération internationale et à l'examen cohérent des questions relatives à l'adaptation dans le cadre de la Convention. En dernière analyse, les mesures renforcées d'adaptation visent à réduire la vulnérabilité et à renforcer les capacités d'adaptation dans les pays en développement les plus vulnérables.

Conséquences des changements climatiques sur la sécurité

11. Bien que le concept de conséquences des changements climatiques sur la sécurité soit relativement nouveau il est un aspect important de la menace que représentent les changements climatiques. Les aspects environnementaux,

socioéconomiques, politiques et juridiques des changements climatiques ont tous des répercussions potentielles sur les petits États insulaires en développement.

12. Le 20 juillet 2011, le Conseil de sécurité a examiné la question des changements climatiques et de leurs conséquences éventuelles sur la sécurité. La possibilité de l'existence de réfugiés environnementaux dans l'avenir a été soulignée, de même que la nécessité de ressources financières pour la question des changements climatiques. Il a été également estimé qu'un défi important posé par les changements climatiques concerne l'impossibilité de prédire l'ampleur de leur accélération et donc de s'adapter à leurs conséquences.

13. Les discussions tenues à l'Organisation des Nations Unies ont contribué à mettre en lumière la gravité de la question pour les petits États insulaires en développement, en particulier lorsqu'on considère l'effet déstabilisateur que peuvent avoir l'élévation du niveau de la mer, le manque de sécurité alimentaire, l'érosion des sols, la sécheresse et les migrations liées à l'environnement sur des pays ayant des ressources limitées, une faible superficie et des contraintes en matière de développement durable. L'examen des problèmes potentiels de sécurité causés par les changements climatiques pour les petits États insulaires en développement représente une approche préventive et active qui contribuera sensiblement à préserver l'existence même de ces pays.

14. Les États Membres et la communauté internationale doivent se préparer à la possibilité très réelle d'une menace de sécurité due aux changements climatiques. Des études scientifiques et des mesures de prévention ainsi que l'élaboration d'un cadre juridique protégeant les personnes déstabilisées par les changements climatiques sont nécessaires pour remédier aux crises socioéconomiques et politiques qui pourraient se produire si cette menace potentielle devenait une réalité.

15. Au plan international, la collecte de données, l'analyse des tendances et d'autres études liées devront être menées par tous les organismes compétents pour examiner les conséquences et les projections d'événements potentiels. Ces activités doivent être effectuées dans les domaines de la sécurité alimentaire, des migrations et d'éventuels conflits causés par la rareté des ressources parallèlement aux changements climatiques et au développement durable.

B. Renforcer les capacités des petits États insulaires en développement en matière de gestion des risques en cas de catastrophes

16. Les catastrophes naturelles qui touchent souvent les petits États insulaires en développement sont les ouragans, les éruptions volcaniques, les tremblements de terre, les tsunamis, les cyclones tropicaux, la sécheresse et les pluies diluviennes. La plupart de ces pays sont également menacés par l'élévation du niveau de la mer. Au cours de la décennie écoulée, les petits États insulaires en développement ont souffert de nombreuses pertes en vies humaines et en moyens de production en raison des catastrophes naturelles. Les répercussions de celles-ci sur les moyens d'existence peuvent être particulièrement désastreuses; dans les cas les plus graves, les répercussions économiques ont été supérieures à 100 % du PIB. Même si les conséquences d'une catastrophe naturelle sont d'une moindre importance, l'effet cumulatif de nombreuses catastrophes risque, à terme, d'éroder le développement.

17. À quelques exceptions près, les petits États insulaires en développement sont géographiquement vulnérables. Du fait que la majorité des populations et les infrastructures civiles vitales relatives à la santé et aux transports sont situées près des zones côtières ou dans des plaines inondables, elles sont particulièrement exposées aux catastrophes naturelles. En outre, la faible superficie de ces États limite les options qui permettraient aux populations d'éviter ces zones vulnérables pour s'installer ailleurs.

18. Par ailleurs une proportion importante de la population des petits États insulaires en développement est vulnérable aux catastrophes naturelles en raison de la pauvreté ou parce que l'économie de ces pays est pauvre ou que les mécanismes de gouvernance sont dépassés par les événements. Souvent les principales activités économiques sont menées dans les zones côtières et donc exposées à divers dangers. Les petits États insulaires en développement sont également vulnérables aux dangers anthropiques. Le passage d'une économie agricole à une économie reposant sur le tourisme a abouti à une circulation plus importante des passagers et du fret, augmentant ainsi les risques de marées noires et de déversements de produits chimiques. Ainsi par exemple, approximativement 25 % de la circulation mondiale des pétroliers transitent par les Caraïbes.

19. Bien que les gouvernements des petits États insulaires en développement mènent de plus en plus d'activités de gestion des catastrophes, l'élaboration de mesures visant à réduire les risques de catastrophes est entravée par le sous-emploi, le niveau élevé d'endettement, la perte de marchés préférentiels et la rareté d'activités économiques autres que le tourisme. Quand une catastrophe se produit, les ressources destinées aux activités de développement sont souvent affectées aux interventions de secours humanitaires immédiats, de dépollution et de reconstruction.

20. Malgré la fréquence des catastrophes et la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, il est possible de réduire les risques de catastrophe. S'il n'est pas envisageable de réduire les dangers météorologiques, leurs conséquences préjudiciables peuvent être atténuées en réduisant l'exposition ou la vulnérabilité et en renforçant les capacités de résistance. En ce qui concerne les dangers non anthropiques, la gestion des risques est effectuée en réduisant l'exposition et la vulnérabilité. En termes concrets, cela peut signifier que les planificateurs doivent connaître l'existence des plaines inondables ou pouvoir déterminer dans quelle mesure une tempête risque d'inonder les zones côtières, et que les architectes et les constructeurs doivent construire des logements sur pilotis ou des toits plus fortement inclinés. Cuba a donné l'exemple d'une planification physique active pour s'adapter aux dangers environnementaux, ce qui lui a permis d'atténuer dans une certaine mesure les conséquences de ces derniers.

21. Plusieurs institutions importantes ont été mises en place dans les petits États insulaires en développement pour relever les défis que représentent les catastrophes naturelles. Ce sont, par exemple, le Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes, l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe et le programme de prévention des catastrophes du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. Toutefois davantage d'études spécifiques sur les conséquences des catastrophes sur les petits États insulaires en développement sont nécessaires. La plupart des données sur les catastrophes ne donnent pas de détails sur les causes ou les conséquences à long terme.

22. La couverture d'assurance privée des ménages et des entreprises dans les petits États insulaires en développement est faible. Souvent les gouvernements n'assurent pas leurs bâtiments et ils ne prennent pas non plus systématiquement de dispositions en cas de pertes liées aux catastrophes. Même si des mécanismes similaires au Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes sont mis en place, les gouvernements devront élaborer des plans de secours et de reprise après sinistre en cas de catastrophes de gravité moyenne et faible.

23. Les mesures visant à améliorer la planification physique et les techniques de construction sont les plus prometteuses pour réduire les risques à moindre coût. De telles mesures seront particulièrement utiles contre les vents et les inondations. Les ondes de tempête, les débris charriés, les tremblements de terre et les éruptions volcaniques peuvent nécessiter d'autres stratégies telles que des plans de réinstallation ou d'évacuation. Dans le cas de certaines catastrophes il se peut qu'il n'y ait d'autre solution que l'évacuation. S'agissant des risques géables, l'emplacement et la conception des bâtiments doivent être étudiés en fonction de ces risques. La planification des zones côtières devient nécessaire et des règlements stricts en matière de construction doivent être respectés. En outre chaque pays devrait mettre en place ou renforcer son plan de gestion des effets des catastrophes.

C. Biodiversité

24. La biodiversité est un élément crucial du développement durable, qui revêt une importance particulière pour les petits États insulaires en développement. Elle contribue à la sécurité alimentaire, à la santé de l'homme, à la fourniture en eau potable et en air pur, aux moyens d'existences locaux et au développement économique et elle est essentielle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris la réduction de la pauvreté, conformément au Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et aux cibles d'Aichi pour la biodiversité. Dans les petits États insulaires en développement la biodiversité est notamment menacée par les conséquences préjudiciables de l'introduction d'espèces allogènes envahissantes, l'éclatement de l'habitat et les changements climatiques. En dernière analyse, les causes de l'érosion et de la perte de la biodiversité sont l'urbanisation, l'utilisation à mauvais escient de la science et des techniques et les facteurs culturels.

25. Il est nécessaire d'attirer l'attention des responsables sur les conclusions des programmes et activités scientifiques portant sur la biodiversité et les services liés aux écosystèmes et d'obtenir des mesures politiques. Il faut également éduquer le grand public et promouvoir des débats réunissant les parties prenantes pour appuyer une planification sectorielle durable qui soit compatible avec la conservation et l'utilisation durable et équitable de la biodiversité.

26. La Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique ont identifié six éléments prioritaires dans l'application du programme de travail sur la biodiversité insulaire (décision IX/21, par. 6). Bien que ces éléments prioritaires ne soient pas spécifiques aux petits États insulaires en développement, ils peuvent leur être utiles :

- a) Gestion et élimination des espèces allogènes envahissantes;
- b) Adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets;

- c) Création et gestion de zones marines protégées;
- d) Renforcement des capacités;
- e) Accès aux ressources génétiques et partage équitable et juste des avantages découlant de l'utilisation de celles-ci;
- f) Atténuation de la pauvreté.

27. Dans la même décision, la Convention des parties à la Convention sur la diversité biologique a reconnu que le Partenariat insulaire mondial était l'un des dispositifs permettant d'appliquer le programme de travail sur la biodiversité insulaire.

28. Les espèces allogènes envahissantes continuent de représenter une menace importante pour tous les types d'écosystèmes et d'espèces, et elles ont des conséquences particulièrement dévastatrices sur les communautés et les moyens d'existence insulaires. Des stratégies doivent être élaborées pour renforcer et mobiliser les capacités des États insulaires de faire face à cette menace.

29. Le programme mondial Sandwatch, qui est un programme de surveillance des zones côtières et d'éducation aux changements climatiques, est actuellement mis en œuvre dans plus de 50 pays, dont plus de 25 petits États insulaires en développement. C'est un programme pratique dans le cadre duquel des étudiants notent des informations détaillées sur l'environnement côtier local, analysent et partagent leurs conclusions avec les autres et prennent des mesures pour assurer la gestion durable des ressources côtières locales.

30. Ce programme, qui a été créé il y a plus d'une décennie, comprend aujourd'hui un réseau bien établi d'équipes de surveillance côtière dont certaines disposent de données sur l'environnement côtier de petits États insulaires en développement qui remontent à plus de 10 ans. À l'heure actuelle, une base de données mondiale est en cours d'élaboration, ce qui permettra aux usagers de Sandwatch de télécharger les données afin de partager et d'analyser leurs conclusions. La base de données Sandwatch constituera un recueil effectué par les citoyens sur les changements intervenus dans la morphologie des côtes, la biodiversité, l'utilisation et l'accès, le développement et bien plus encore.

31. Un environnement en bonne santé est crucial pour les moyens d'existence et la sécurité alimentaire. À cet égard, la création de zones marines protégées est d'une importance particulière. Ainsi par exemple l'Initiative du Triangle de corail, le Défi caribéen, le Défi micronésien, le Partenariat de l'océan Indien occidental, la zone protégée des îles Phoenix représentent des approches régionales et sous-régionales qui unissent un groupe géographique d'États insulaires aux vues similaires et écologiquement liés. Un grand nombre de ces zones marines protégées ont été créées grâce au programme de travail sur la biodiversité insulaire.

32. Le Réseau mondial des réserves de biosphère du programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO a récemment bénéficié de l'addition de plusieurs réserves de biosphère dans les petits États insulaires en développement, y compris trois nouveaux sites dans la sous-région de la Micronésie. Ces sites sont liés à d'autres réserves de biosphère côtières existantes et potentielles par l'intermédiaire de réseaux tels que le Réseau de l'homme du Pacifique et de la biosphère. Ces réseaux à leur tour coopèrent activement avec des réseaux voisins comme le Réseau de la

réserve de biosphère de l'Asie du Sud-Est, ce qui a débouché sur des échanges accrus et des activités bilatérales de renforcement des capacités Sud-Sud.

33. Des instruments tels que la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa dix-septième session le 16 novembre 1972, et ses programmes marins spécifiques aux petits États insulaires en développement ainsi que plusieurs réseaux sous-régionaux de coopération pour la gestion et la recherche axés sur ces États dans le cadre du programme sur l'homme et la biosphère peuvent appuyer directement l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité.

34. Les mesures locales ont été également importantes dans ces contextes. Dans plusieurs régions insulaires et côtières, l'utilisation de zones protégées communautaires, où les populations locales et autochtones jouent un rôle important dans la gestion et la conservation des ressources marines, est de plus en plus répandue et a abouti à des résultats prometteurs.

Partage des avantages

35. Étant donné leur richesse en espèces endémiques, les États insulaires sont des centres d'information génétique ayant une valeur intrinsèque pour l'humanité dans le monde entier. Les gouvernements des États insulaires ont reconnu que l'accès et le partage des avantages étaient une priorité et les gouvernements de certains petits États insulaires en développement se sont efforcés de protéger leurs ressources génétiques et de veiller à ce que les avantages découlant de l'utilisation de ces ressources soient partagés au niveau local. Le Protocole de Nagoya récemment adopté sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique créera une transparence et une certitude juridique plus grandes pour les fournisseurs insulaires de ressources génétiques.

36. Étant donné le rôle toujours plus grand et l'importance de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes dans la planification du développement, la coopération régionale et les stratégies de développement durable, les petits États insulaires en développement peuvent tirer avantage, dans le cadre plus large de la Stratégie de Maurice, d'un certain nombre d'initiatives, notamment :

a) La promotion d'économies et d'outils favorisant la biodiversité, tels que le paiement des services liés aux écosystèmes, pour atteindre les cibles de développement et de biodiversité : il y a avantage à incorporer la biodiversité dans la promotion de l'économie verte dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui doit se tenir en 2012 à Rio de Janeiro (Conférence Rio+20) ainsi que des aspects bleus concernant les écosystèmes marins et côtiers;

b) L'examen approfondi du programme de travail sur la biodiversité insulaire [qui sera examiné à la seizième réunion de l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra en mai 2012 à Montréal (Canada), et à la onzième réunion de la Conférence des parties qui doit se tenir en octobre 2012 à Hyderabad (Inde)] : cet examen sera une excellente occasion

pour les pays insulaires et les pays comprenant des îles d'attirer l'attention de la onzième réunion de la Conférence des parties sur la biodiversité insulaire.

D. Relever les défis énergétiques

37. La dépendance quasi totale des petits États insulaires en développement du pétrole importé pour leurs besoins énergétiques commerciaux continue de causer des déséquilibres graves dans le commerce, et l'augmentation du cours du pétrole importé grève fortement les ressources financières nationales limitées. Le prix des produits pétroliers dans ces pays est l'un des plus élevés du monde. Cette augmentation et celles qui sont prévues dans l'avenir exerceront des pressions croissantes sur l'économie des petits États insulaires en développement.

38. Le secteur de l'énergie est particulièrement crucial pour la grande majorité des petits États insulaires en développement et il représente l'une des principales vulnérabilités économiques. Le développement durable de ces États n'est pas possible en l'absence d'un secteur énergétique fortement intégré qui n'est pas dépendant de sources extérieures et qui entretient des liens synergiques avec des secteurs tels que la gestion des déchets, l'approvisionnement en eau, l'agriculture, le tourisme, les transports et l'emploi.

39. Dans tous les petits États insulaires en développement, la source d'énergie renouvelable la plus importante est l'énergie marine sous ses diverses formes. Cependant les techniques d'utilisation de cette source d'énergie sont encore au stade de prototype et donc coûteuses.

40. Le développement des énergies renouvelables s'est heurté à des contraintes telles que l'insuffisance des techniques appropriées, des capacités techniques et des mécanismes institutionnels ainsi que les difficultés inhérentes à la mise au point de systèmes d'un coût raisonnable pour des marchés reculés de faible ampleur. Les techniques d'exploitation des énergies renouvelables dont disposent les petits États insulaires en développement concernent l'énergie éolienne, l'énergie hydroélectrique et l'énergie solaire. Les domaines qui pourraient être développés un jour sont les systèmes d'énergie marine, les techniques de production d'énergie à partir de déchets, la biomasse algale (cyanobactéries), les chauffe-eau solaires, les systèmes solaires de réfrigération, les bâtiments à faible empreinte carbone, les systèmes de recyclage des eaux usées et d'assainissement à très faible consommation d'eau et les moyens de transport électriques.

41. Les nouvelles technologies existent mais se trouvent à différents stades de mise au point. Cependant les États insulaires en développement n'ont pas les connaissances spécialisées requises en études de marché et en recherche technique pour négocier le transfert des techniques, la commercialisation et la diffusion des techniques et applications novatrices qui contribueraient à une économie à faible empreinte carbone.

42. Depuis 1992, les petits États insulaires en développement ont investi des milliards dans le secteur de l'énergie mais une très faible partie de ces sommes a été consacrée aux énergies renouvelables, à l'utilisation rationnelle et à la conservation de l'énergie. Pour que ces pays puissent mobiliser les ressources financières nécessaires à la transformation du secteur de l'énergie, plusieurs options existent, notamment :

a) La mise en place d'un dispositif spécial au sein du Centre des technologies climatiques, qui est en cours de création dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et qui sera doté de ressources financières spéciales pour aider les petits États insulaires en développement à évaluer et identifier les techniques d'exploitation des énergies renouvelables appropriées pour ces pays;

b) Des capitaux de lancement pour mettre en place un fonds autorenewable pour le développement des énergies renouvelables, qui serait financé par diverses sources, notamment les populations des petits États insulaires en développement et la diaspora;

c) La faisabilité d'émettre des titres énergétiques nationaux et régionaux et de créer des fonds énergétiques pour appuyer les investissements dans l'utilisation rationnelle et la conservation de l'énergie dans les domaines les plus prometteurs en ce qui concerne les des retours sur investissements rémunérateurs et les avantages importants pour l'économie nationale;

d) L'établissement et la recherche d'une assistance internationale en vue d'un mécanisme d'échange des connaissances techniques, qui utiliserait des connaissances spécialisées et qui engendre des avantages financiers supplémentaires pour les experts. Un tel mécanisme pourrait être mis en œuvre conjointement par l'intermédiaire des institutions spécialisées des Nations Unies ou des organisations régionales dotées des connaissances spécialisées requises ou par l'intermédiaire du Réseau en ligne des petits États insulaires en développement.

43. Les politiques énergétiques pourraient être suivies de politiques sous-sectorielles promouvant l'élaboration de formes appropriées d'énergies renouvelables, les initiatives d'utilisation rationnelle de l'énergie et les politiques de conservation. L'élaboration des politiques doit être reconnue comme un processus au long cours et non comme une activité ponctuelle. Une cohérence politique plus grande est nécessaire pour assurer la synergie entre des secteurs qui ont des incidences importantes sur le secteur de l'énergie et le développement socioéconomique.

44. Outre le financement, les initiatives de partenariat pour relever les défis énergétiques peuvent se révéler utiles. L'objectif est d'examiner les différentes options qui peuvent être avantageuses. L'initiative de l'énergie durable est un exemple de partenariat qui vise à relever efficacement les défis énergétiques auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement. Par ailleurs la facilitation de nouveaux partenariats et la description de partenariats réussis dans ces États est l'un des objectifs principaux du Réseau des petits États insulaires en développement qui est une plate-forme Internet permettant d'échanger les expériences et les connaissances spécialisées et d'établir des liens.

E. Remédier aux désavantages économiques structurels des petits États insulaires en développement

45. De nombreux petits États insulaires en développement sont vulnérables aux chocs commerciaux qui échappent à leur contrôle non seulement parce qu'ils ont subi des chocs quantifiables, comme la réduction de l'aide publique au développement, la diminution des envois de l'étranger, la contraction des industries

liées aux marchés extérieurs et l'augmentation du chômage, mais également en raison de leur petite taille, de leur éloignement et des possibilités limitées de spécialisation économique. Cette situation se produit généralement lorsque les économies sont étroitement tributaires d'un ou plusieurs produits d'exportation et que les produits importés sont extrêmement vulnérables aux chocs.

46. Les organisations, programmes et organismes du système des Nations Unies ont estimé que pour appuyer l'objectif ultime du renforcement de la résilience économique, il convenait d'accorder une attention particulière à un objectif intermédiaire, à savoir la nécessité d'atténuer les désavantages structurels, notamment les handicaps résultant de la petite taille et de l'éloignement qui ont des incidences sur les capacités institutionnelles et l'efficacité économique. Cet objectif intermédiaire porte sur certains domaines pour mieux tenir compte des vulnérabilités et des besoins de développement propres aux petits États insulaires en développement, conformément à la résolution 65/2 de l'Assemblée générale.

47. Pour les petits États insulaires en développement, les trois domaines d'action suivants sont particulièrement importants pour atténuer les désavantages structurels :

a) Le développement de l'infrastructure matérielle, notamment dans le domaine des transports, en vue d'atténuer les effets préjudiciables de la petite taille ou de l'éloignement;

b) Le renforcement des ressources humaines pour permettre à la composante connaissances des capacités de production de se développer face à la concurrence de plus en plus serrée dans l'économie mondiale, ce qui permettrait de renforcer les capacités de petits États insulaires en développement d'innover et d'apporter une valeur ajoutée aux produits et aux exportations dans les chaînes de valorisation mondiales;

c) Le renforcement des capacités institutionnelles pour créer un environnement favorable au progrès structurel. Ce domaine d'action et celui mentionné au paragraphe 47 b) se renforcent mutuellement.

48. Chaque petit État insulaire en développement devra déterminer le dosage approprié en matière de spécialisation. Les petits États insulaires en développement ont des atouts qui leur sont propres, notamment la beauté de l'environnement, le caractère unique et la richesse de leur culture et le caractère exotique associé à leur petite taille (qui peut être un avantage comme un inconvénient). La grande stabilité politique et la bonne gouvernance dans ces États sont un avantage qu'il faut prendre en considération dans la recherche d'un dosage optimal en matière de spécialisation.

49. Une économie en bonne santé ne met pas un petit État insulaire en développement à l'abri des catastrophes naturelles ou des chocs économiques qui échappent à son contrôle mais elle peut, en élargissant la base de production, renforcer la résilience de son économie.

50. Les services représentent la part la plus importante de l'économie de petits États insulaires en développement, le tourisme étant la première source de recettes d'exportation dans un grand nombre d'entre eux; en 2009, la part moyenne des exportations de services dans les exportations totales était de 67 % dans les 26 États

pour lesquels les données pertinentes étaient disponibles¹. Les services internationaux autres que le tourisme ont augmenté sensiblement dans la structure économique de la plupart des petits États insulaires en développement. Les services financiers et d'autres services commerciaux liés constituent des domaines prometteurs de spécialisation dans certains pays (par exemple, le Samoa, les Seychelles, Saint-Kitts-et-Nevis et Vanuatu) ou des piliers de l'économie dans d'autres (par exemple les Bahamas, la Barbade et Maurice).

51. L'essor du secteur des services peut jouer un rôle de catalyseur dans la croissance et le développement économique en général si bien que la diversification devient possible et, par voie de conséquence, les possibilités de production et d'investissements dans une gamme de produits plus étendue. Malgré les désavantages souvent intrinsèques dont ils souffrent, les petits États insulaires en développement disposent d'un potentiel qui leur permet de parvenir à la croissance et au progrès économique. Afin d'élaborer des stratégies efficaces de croissance économique, les barrières et obstacles structurels doivent être surmontés. Trois domaines d'action sont importants à cet égard : le développement de l'infrastructure matérielle, le renforcement des ressources humaines et celui des capacités institutionnelles.

F. Assurer la sécurité alimentaire

52. La sécurité alimentaire continue d'être l'une des principales préoccupations des petits États insulaires en développement. Pour faire face à la menace de l'insécurité alimentaire, les capacités de gestion des risques doivent être renforcées. La sécurité alimentaire et la protection de la biodiversité ont été abordées dans le cadre du projet régional sur la sécurité alimentaire pour promouvoir la sécurité alimentaire régionale dans le contexte de la CARICOM/CARIFORUM avec divers programmes de coopération technique nationaux à l'appui de ce projet.

53. Les petits États insulaires en développement dépendent, directement ou indirectement, de l'agriculture, de la sylviculture et des pêches pour 80 % de leurs moyens d'existence. L'agriculture et les systèmes alimentaires traditionnels de ces pays leur permettent de résister aux chocs économiques exogènes et aux catastrophes naturelles. Les cours élevés des produits alimentaires et du pétrole ont amené ces pays à porter une attention accrue à la production intérieure et à l'autosuffisance alimentaire. Les petits États insulaires en développement sont également étroitement tributaires d'océans en bonne santé et de la conservation des ressources marines, ce qui rend extrêmement important le partage équitable des avantages tirés des ressources marines.

¹ Les données sont disponibles au Fonds monétaire international et à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour Antigua-et-Bermuda, les Bahamas, la Barbade, le Cap-Vert, les Comores, la Dominique, les Fidji, la Grenade, la Jamaïque, Kiribati, les Maldives, les îles Marshall, la Micronésie (États fédérés de), Maurice, Nauru, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles, les îles Salomon, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, les Tonga, la Trinité-et-Tobago et Vanuatu.

54. Les forêts et les arbres ont une très grande importance sur les plans de l'environnement, de la culture et de l'économie. Les forêts continuent de fournir d'importants produits du bois et leur valeur pour l'environnement est de plus en plus reconnue.

55. L'aquaculture représente un potentiel considérable pour la production alimentaire intérieure et pour l'exportation de produits marins, notamment les perles, les crevettes, le corail de culture et les algues. Les ressources halieutiques côtières sont à présent surexploitées par la pêche commerciale et de subsistance et soumises à des pressions croissantes par des populations de plus en plus nombreuses.

56. La surpêche est l'un des principaux facteurs de l'érosion de la biodiversité. La perte de biodiversité est préjudiciable à la sécurité alimentaire, à l'approvisionnement en eau et à la nutrition et elle risque d'aggraver les niveaux de pauvreté. Elle accroîtra également la dépendance vis-à-vis des importations alimentaires et elle aura des conséquences sur les perspectives de croissance économique à long terme.

57. La transition vers une économie verte accorde une grande valeur au capital de biodiversité et aux biens et services liés aux écosystèmes, en particulier à l'alimentation, et elle peut devenir une source importante de moyens de subsistance et de revenus. Les investissements dans une économie verte permettront donc aux petits États insulaires en développement de renforcer leur capacités de production alimentaire et de limiter leur dépendance vis-à-vis des importations ainsi que leur vulnérabilité aux crises alimentaires.

G. Promouvoir le tourisme durable

58. Pour la plupart des petits États insulaires en développement, le tourisme est la principale activité économique pour ce qui est de la production de revenus, de la création d'emplois et des recettes en devises. Cependant en raison de leur petite taille, ces pays sont particulièrement vulnérables aux effets sociaux et environnementaux néfastes que peut parfois entraîner le tourisme. Par ailleurs le tourisme est considéré comme un secteur économique extrêmement sensible au climat. On prévoit que les conséquences des changements climatiques sur le secteur du tourisme vont s'intensifier régulièrement. Les petits États insulaires en développement risquent d'être particulièrement touchés du fait que le réchauffement de la température des océans a déjà causé notamment le blanchiment des coraux.

59. Le tourisme est également fortement tributaire du capital naturel d'écosystèmes intacts et fonctionnels, non seulement pour attirer les touristes mais également pour répondre à leurs désirs d'aliments, d'activités et d'expériences locales. Le secteur du tourisme peut également impulser une gestion et une utilisation plus durables des ressources des nombreux secteurs de production et de services en amont.

60. Il est donc essentiel d'assurer la planification, la gestion et le suivi du développement du tourisme en vue d'en assurer la viabilité. Il est également nécessaire d'appuyer activement l'intégration des critères d'adaptation aux changements climatiques dans la planification nationale du tourisme.

61. Du fait que les destinations touristiques dans les petits États insulaires en développement sont extrêmement vulnérables aux conséquences des changements climatiques et ont de faibles capacités d'adaptation, il faut leur accorder une attention particulière. Des initiatives telles que le partenariat CARIBSAVE et le partenariat pour la croissance verte dans le Pacifique sont prometteuses. De telles initiatives sont nécessaires dans d'autres régions pour mener les stratégies qui favorisent un tourisme durable.

62. Certains petits États insulaires en développement ont exploré des moyens novateurs de promouvoir le tourisme comme par exemple le tourisme médical à Cuba et à Maurice, le tourisme thermal qui se développe dans de nombreux pays, l'écotourisme pour promouvoir l'observation des oiseaux et le tourisme culturel. Ces stratégies permettent de diversifier le tourisme tout en contribuant également à la préservation de l'environnement. Elles contribuent aux économies locales en assurant à la fois les facteurs d'offre et de demande dans le PIB du pays. Des ressources financières supplémentaires et des partenariats accrus avec les secteurs public et privé pour renforcer le tourisme durable permettront à ces pays de maintenir leur compétitivité sur un marché qui s'est rétréci depuis les crises internationales de ces dernières années.

H. Parvenir à un niveau d'endettement tolérable

63. Le fardeau de plus en plus lourd de la dette dans certains petits États insulaires en développement représente un problème persistant non résolu depuis un certain temps. Il est certain que l'encours de la dette s'est sensiblement aggravé depuis la crise économique et financière mondiale. Les contraintes structurelles, telles qu'une grande vulnérabilité aux chocs exogènes, une faible population, une base d'exportation limitée et un secteur public représentant une source de revenus et d'emplois pour de nombreuses familles, montrent que les stratégies menées pour faire face au fardeau de la dette n'ont eu qu'un succès limité. Plusieurs petits États insulaires en développement sont étroitement tributaires de l'aide publique au développement. Cependant celle-ci a favorisé de façon disproportionnée un petit nombre de pays et les faibles niveaux d'assistance aux autres ont exacerbé la dépendance vis-à-vis de formes de financement extérieur privées plus instables et onéreuses.

64. À la différence de nombreux autres pays en développement, la plupart des petits États insulaires en développement n'ont pas bénéficié de mesures internationales d'allègement de la dette telles que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ou l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Cette dernière, lorsqu'elle a été accordée, a contribué à réduire sensiblement le fardeau de la dette dans les pays bénéficiaires. La question de la dette publique dans de nombreux petits États insulaires en développement, qui est un fardeau de plus en plus lourd, n'a pas été évoquée jusqu'ici par la communauté internationale. Ce problème est aggravé par les faibles niveaux de croissance économique dans un grand nombre de petits États insulaires en développement. Ces derniers se relèvent plus lentement de la crise financière et économique mondiale que le reste du monde, comme l'indiquent les prévisions de croissance économique pour les années à venir.

65. Plusieurs petits États insulaires en développement bénéficient de prêts à des conditions de faveur au titre de l'« exception en faveur des petits États insulaires »

pour les aider à relever les défis particuliers en matière de développement auxquels ils sont confrontés. Pour plusieurs de ces pays, les institutions financières multilatérales sont les principaux bailleurs de fonds. Toutefois d'autres petits États insulaires ne bénéficient pas de cette exception. Il est incontestable que l'endettement à des conditions de faveur comme proportion de la dette publique a considérablement diminué dans de nombreux petits États insulaires en développement au cours de la décennie écoulée. Ces dettes ont été remplacées par des emprunts extérieurs ou intérieurs auprès d'organismes privés, souvent à des conditions beaucoup moins avantageuses.

66. Des emprunts intérieurs importants lancés par les pouvoirs publics risquent de raréfier le crédit disponible pour le secteur privé, ce qui à son tour risque d'étouffer le développement du secteur privé et la croissance économique. Il est également plus difficile de restructurer la dette car un défaut de paiement de la dette intérieure souveraine aboutit souvent à une crise bancaire intérieure. Étant donné les nombreuses vulnérabilités structurelles des petits États insulaires en développement aux chocs exogènes, on peut douter de la pertinence des marchés de capitaux privés pour appuyer le développement économique de ces pays.

67. Les gouvernements des petits États insulaires en développement peuvent prendre des mesures pour renforcer les capacités de gestion de la dette et réduire l'inefficacité et le gaspillage dans les dépenses publiques. L'allégement de la dette peut également être nécessaire pour certains de ces États. Parallèlement il faut réorienter les flux d'aide vers un grand nombre de ces États. Les critères régissant l'accès aux ressources accordées à des conditions de faveur par les principales institutions financières multilatérales doivent être réexaminés pour tenir compte des contraintes structurelles en matière de développement auxquelles sont confronté un grand nombre de ces pays. Finalement des dispositifs novateurs de financement tels que des instruments de crédits anticycliques peuvent être utiles pour de nombreux petits États insulaires en développement étant donné leur vulnérabilité aux chocs exogènes.

I. Recommandations des États Membres, des organismes du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales

68. En application de la résolution A/65/2, le Secrétaire général a demandé aux États Membres, aux organismes du système des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales² des recommandations sur le renforcement de l'application de la Stratégie de Maurice.

² Des réponses ont été reçues de l'Alliance des petits États insulaires, de l'Union européenne, de Cuba, de la Finlande, de Malte et des États-Unis d'Amérique. Des réponses ont été également reçues des organisations suivantes : le Secrétariat de la Convention sur la biodiversité, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et la culture (FAO), l'équipe de pays des Nations Unies pour Maurice et les Seychelles, la Conférence des Nations Unies sur le commerce le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Stratégie internationale de prévention des catastrophes,

1. États Membres

69. Les réponses reçues des États Membres mettent en lumière l'importance qu'ils accordent à cette question. Des questionnaires sur l'application de la Stratégie de Maurice ont été également envoyés aux États Membres.

70. Certains pays ont évoqué la nécessité de communications et de consultations plus étroites entre le système des Nations Unies et les petits États insulaires en développement et ont suggéré la nécessité de créer et d'appliquer un dispositif officiel et global de coordination. Des organisations régionales se sont également fait l'écho de cette recommandation.

71. Une recommandation a porté sur l'examen détaillé des dispositifs d'assistance financière à la disposition des petits États insulaires en développement, y compris les moyens d'accès, ainsi que sur la formulation de données qui mettent en lumière les points communs et les différences entre les divers pays.

72. De nombreux États Membres qui ont répondu au questionnaire ont évoqué le renforcement des organismes des Nations Unies chargés des questions relatives aux petits États insulaires en développement ainsi que l'augmentation des ressources allouées à ces organismes. Un grand nombre d'États ont également demandé l'amélioration de la collecte et de l'analyse de données qui permettront de mieux évaluer la situation du développement durable de ces États et leurs vulnérabilités ainsi que les enseignements tirés de l'application du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice. Une autre recommandation a porté sur l'élaboration d'indicateurs de risque communs et la notion de maîtrise nationale du processus de développement a été soulignée.

73. Des recommandations ont porté sur le développement des énergies renouvelables dans les petits États insulaires en développement et la mise en place de systèmes résistants aux catastrophes naturelles et aux chocs exogènes ainsi que sur la promotion de la pêche durable et un appui plus grand apporté à la Convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes par les petits États insulaires en développement. En ce qui concerne les changements climatiques il a été estimé que l'assistance bilatérale et multilatérale en matière d'adaptation aux petits États insulaires en développement doit être renforcée. Une autre recommandation a porté sur l'application de stratégies nationales d'adaptation et une coopération plus grande dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

74. Plusieurs États Membres ont réaffirmé la nécessité de renforcer et mettre à niveau le Groupe des petits États insulaires en développement qui relève du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, ce qui met en lumière l'importance des travaux en cours visant à revitaliser le Réseau des petits États insulaires en développement ainsi que la nécessité de trouver des moyens efficaces de quantifier les vulnérabilités et la capacité de résistance de ces États. Les États Membres ont également recommandé

l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation mondiale du tourisme, le Secrétariat général de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le Secrétariat du Commonwealth, le Forum des petits États, le secrétariat du Programme régional pour l'environnement dans le Pacifique Sud, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce.

des études scientifiques améliorées et élargies ainsi que la mise au point et le transfert de techniques et la promotion de la coopération Sud-Sud pour aider ces pays.

75. L'attention a été attirée sur une importance plus grande accordée au système d'enseignement, y compris l'accroissement des ressources consacrées à l'éducation dans le cadre d'une stratégie globale visant à atteindre les objectifs de développement durable.

2. Organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales

76. Les recommandations émanant des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales qui ont apporté leur contribution au présent rapport étaient souvent complémentaires et préconisaient des solutions similaires, ce qui témoigne d'une même compréhension des défis et d'un large consensus sur certaines des stratégies et mesures à adopter afin d'aider les petits États insulaires en développement à appliquer la Stratégie de Maurice. Ces réponses rejoignaient également les recommandations faites par les États Membres sur des questions telles que les mécanismes de financement, notamment la mise en place d'un système d'examen de l'aide publique au développement, l'allègement de la dette, la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies d'apporter une attention plus grande aux besoins des petits États insulaires en développement et de mettre en place un meilleur système de coordonnateurs au sein du système des Nations Unies, l'amélioration de la collecte des données et des bases de données renforcées, la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités nationales et une attention plus grande portée aux répercussions des changements climatiques sur les petits États insulaires en développement et l'élaboration de programmes de résistance aux changements climatiques.

77. Outre le renforcement des capacités, certaines organisations régionales de petits États insulaires en développement ont également envisagé la nécessité de renforcer l'autosuffisance de ces pays en employant les meilleures pratiques pour leur développement.

78. Des appels ont été lancés pour mettre en place et renforcer les mécanismes de coordination pour les petits États insulaires en développement et une recommandation a été faite en vue de la formulation de stratégies nationales renforcées pour le développement durable ou des activités équivalentes.

III. Renforcement de la collecte et de la diffusion de données sur le développement durable des petits États insulaires en développement

A. Faiblesses des données et autres obstacles

79. Les statistiques officielles dans la plupart des petits États insulaires en développement sont insuffisantes et les données disponibles sont fréquemment de qualité médiocre. Les faiblesses portent notamment sur la couverture limitée, le respect insuffisant des normes statistiques reconnues internationalement, la faible pertinence politique, le niveau insuffisant de ventilation et le manque d'actualité des données. Les domaines concernés sont les statistiques macroéconomiques, les

statistiques de base détaillées sur l'économie des petits États insulaires en développement, le commerce international, l'environnement, l'énergie, le développement social et le tourisme. Il convient de noter que la gravité du problème est variable selon les États du fait que certains d'entre eux se trouvent dans une meilleure situation que d'autres.

80. Les statistiques macroéconomiques représentent un problème persistant. Les petits États insulaires en développement sont peu nombreux à pouvoir fournir les données minimales relatives aux comptes nationaux et souvent celles-ci ne sont pas suffisamment à jour. Des données détaillées sur le commerce international des marchandises ne sont pas communiquées à la Base de données statistiques sur le commerce des marchandises. Les données sur l'environnement et les statistiques sur l'énergie ne sont disponibles que pour un petit nombre de ces États et les lacunes sont nombreuses.

81. La plupart des petits États insulaires en développement ne disposent pas de cadres fonctionnels d'évaluation de la qualité. Tant les organismes gouvernementaux que d'autres usagers se sont déclarés insatisfaits de la disponibilité et de la qualité des données. De fait il est difficile de trouver des informations utiles car les données sont trop générales, superficielles ou inadaptées à la réalité des petits États insulaires en développement. Des mesures urgentes sont nécessaires à cet égard du fait que ces données ont une importance particulière pour l'évaluation des vulnérabilités.

82. Les lacunes dans les données et les problèmes de qualité sont des conséquences directes de la faiblesse des capacités statistiques. Conjuguée à celle-ci, le surcroît de travail pour répondre à des demandes internes et externes toujours plus nombreuses crée des goulots d'étranglement dans les processus et une surcharge de travail pour les bureaux nationaux de statistique et les autres organes relevant du système statistique national. Dans la plupart des petits États insulaires en développement les bureaux statistiques nationaux ne sont pas en mesure de compiler davantage de séries statistiques ou d'améliorer sensiblement la qualité des données actuellement diffusées. Leur demander de mener des activités supplémentaires sans renforcer sensiblement leurs capacités accroîtra la charge de travail de ces organismes et des autres organes relevant du système statistique national, ce qui risque de compromettre encore plus la qualité des statistiques.

83. Les obstacles entravant le développement statistique des petits États insulaires en développement sont nombreux, persistants et interdépendants. Ils peuvent être groupés généralement en fonction des catégories suivantes :

a) L'absence d'appui soutenu des niveaux élevés de gouvernement : si la majorité des gouvernements des petits États insulaires en développement reconnaissent qu'il est important de prendre des décisions fondées sur des données factuelles et se déclarent généralement déterminés à améliorer la situation, les améliorations souvent ne sont pas appliquées ou elles le sont sporadiquement;

b) La gestion inefficace des systèmes nationaux de statistique : les systèmes nationaux de statistique de nombreux petits États insulaires en développement souffrent d'une mauvaise gestion. Trop souvent les activités des bureaux nationaux de statistique et des services statistiques des ministères techniques et des autres organismes gouvernementaux ne sont pas considérés comme faisant partie

intégrante d'un système unifié de statistiques nationales et ne sont pas gérés en tant que tels;

c) Un cadre juridique insuffisant : de nombreux pays n'ont pas de législation en matière de statistique et dans certains autres, ces lois ne sont pas à jour. Les statisticiens n'ont pas les moyens juridiques qui leur permettraient d'accéder aux diverses sources administratives de données et de faire respecter les normes statistiques internationales par les organes gouvernementaux. Du fait que les sources administratives existantes d'informations statistiques ne sont pas exploitées, de nombreuses demandes sont adressées à la population et aux entreprises pour participer aux enquêtes statistiques;

d) La faiblesse de l'infrastructure statistique : seul un faible nombre de petits États insulaires en développement disposent des éléments de base de l'infrastructure statistique tels que des registres de commerce et des systèmes harmonisés de recensements et d'enquêtes statistiques;

e) La pénurie de ressources humaines : c'est l'une des principales contraintes. Pratiquement toutes les études récentes sur la situation des petits États insulaires en développement ont conclu que la principale contrainte qui pesait sur les bureaux nationaux de statistique était la pénurie de personnel qualifié, compétent et formé;

f) L'absence de planification stratégique bien conçue : trop souvent la mauvaise gestion et la faiblesse de l'infrastructure statistique en général sont aggravées par le manque de planification stratégique bien conçue;

g) L'absence de système intégré moderne de traitement des données, de gestion des bases de données et de contrôle de la qualité : le matériel de traitement des données est généralement disponible mais la plupart des petits États insulaires en développement n'ont pas de système intégré moderne pour la collecte des données et métadonnées, l'entrée, le traitement, le contrôle de la qualité, le stockage, l'analyse et la diffusion des données.

84. Au cours des dernières années, les bureaux nationaux de statistique et d'autres fournisseurs de données statistiques ont déployé, en coopération avec les organisations régionales et internationales, de nombreux efforts pour améliorer les statistiques dans les petits États insulaires en développement, ce qui a donné des résultats positifs. Cependant il reste encore beaucoup à faire pour veiller à ce que les progrès récents puissent être maintenus. Il convient de noter que dès le début il faut mettre l'accent sur le renforcement des systèmes nationaux de statistique tandis que les efforts déployés aux niveaux régional et mondial doivent jouer un rôle, certes important, mais secondaire.

85. Il est possible de remédier aux insuffisances des institutions dans la collecte et l'analyse des données dans les petits États insulaires en développement en améliorant sensiblement le fonctionnement des systèmes nationaux de statistique afin de traduire en mesures concrètes la volonté politique de mener des politiques fondées sur des données factuelles. Si ces mesures n'ont pas été prises récemment, les organes compétents aux niveaux élevés des gouvernements dans les petits États insulaires en développement doivent examiner le système national de statistique pour le mettre à niveau. L'appui nécessaire doit être fourni aux bureaux nationaux de statistique et aux autres organismes gouvernementaux compétents dans l'élaboration des plans d'action nécessaires. Il convient de souligner que le succès

de la production et de la diffusion de statistiques ventilées de qualité n'est possible que si ces activités sont considérées comme la responsabilité collective de tous les organismes nationaux participant à ces activités et non pas simplement comme une responsabilité incombant uniquement au bureau de statistique.

86. La mise à niveau du système national de statistique est un élément constituant indispensable du processus d'élaboration et d'application des stratégies nationales de développement durable. Une coopération étroite entre tous les organismes gouvernementaux compétents permet de renforcer la collecte des données dans les petits États insulaires en développement, de même que la promotion de partenariats nationaux pour les statistiques. La mise en place et le maintien de partenariats nationaux solides pour les statistiques sont essentiels pour assurer un meilleur appui des donateurs et la mobilisation accrue de ressources au niveau des pays pour les activités de développement des statistiques. Toutes les parties prenantes, tant gouvernementales que privées, doivent être consultées, par exemple en créant (ou en réactivant) les comités consultatifs d'utilisateurs au sein du gouvernement et en dehors de celui-ci.

87. L'établissement de priorités dans les séries de données et la définition de données de base constituent une autre stratégie prometteuse. Étant donné les contraintes continues en matière de ressources il convient d'établir des priorités dans les séries de données et de définir les données de base qui feront l'objet de compilation et de diffusion régulières. Les statistiques de base doivent être choisies en fonction de critères tels que la pertinence politique, notamment leur importance pour l'évaluation et le suivi de la vulnérabilité, leur caractère quantifiable, la qualité des méthodes et la fréquence d'utilisation dans le contexte de l'évaluation de la vulnérabilité. L'importance de l'actualité des données doit être soulignée.

88. La taille des échantillons nécessaires à des estimations fiables est d'une importance disproportionnée dans la plupart des petits États insulaires en développement, notamment les plus petits; il faut donc accorder une plus grande importance aux sources administratives pour minimiser la nécessité de recueillir des données auprès des ménages et des entreprises.

89. Une assistance continue au niveau mondial est cruciale pour le développement des statistiques dans les petits États insulaires en développement du fait que les systèmes statistiques nationaux et régionaux demeurent faibles. Cette assistance pourrait comprendre les éléments suivants :

a) Le renforcement du rôle du Département des affaires économiques et sociales dans la coordination du renforcement des capacités statistiques, notamment la participation plus active de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies, principal organe de décision dans les activités statistiques aux niveaux international et national, ainsi que de la Division de statistique qui appuie la Commission dans l'application de ses décisions;

b) Une collaboration plus étroite entre la Division de statistique et les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et leurs homologues nationaux pour renforcer les capacités statistiques des petits États insulaires en développement;

c) Le renforcement des activités statistiques des institutions spécialisées, des fonds et programmes des Nations Unies qui concernent les petits États insulaires en développement;

d) Une meilleure prise en compte des besoins statistiques des pays dans les activités de renforcement des capacités du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) et des autres parties prenantes au niveau international.

B. Rôle du Réseau des petits États insulaires en développement dans l'analyse et la diffusion des données

90. Le Réseau des petits États insulaires en développement joue un rôle important dans l'analyse des données sur ces États. Il contribue à combler les lacunes dans la disponibilité des données en réunissant les données nationales et les informations statistiques en vue de l'évaluation des profils de ces pays en termes de vulnérabilité-résilience. Ce réseau s'attache également à renforcer les études et la gestion des données en jouant le rôle de portail pour les statistiques nationales et régionales. L'un des principaux objectifs de ce réseau est de rendre les informations fournies par les statisticiens nationaux et régionaux disponibles et accessibles à toutes les parties prenantes.

91. Grâce au renforcement des capacités de collecte, d'analyse et de diffusion des données dans les petits États insulaires en développement, les informations nationales et régionales seront intégrées au Réseau des petits États insulaires en développement, ce qui permettra à ces États et à leurs partenaires de déterminer les lacunes et les besoins dans l'application du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice. La revitalisation en cours du Réseau des petits États insulaires en développement contribuera donc sensiblement à renforcer les stratégies d'application.

C. Analyse et diffusion des données : cadre analytique pour l'évaluation des profils des pays en termes de vulnérabilité-résilience

92. Le Document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice (résolution A/65/2 de l'Assemblée générale) demandait non seulement le renforcement des systèmes nationaux d'information et de données ventilées mais également le renforcement des capacités analytiques pour la prise de décision, le suivi des progrès et l'élaboration des profils des pays en termes de vulnérabilité-résilience. Il est devenu évident lors du processus préparatoire de la Réunion de haut niveau qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de cadre analytique comportant des indicateurs ou critères efficaces qui permettent d'évaluer en détail les progrès réalisés dans l'atténuation des vulnérabilités des petits États insulaires en développement par l'application de la Stratégie de Maurice. Le principal problème n'est pas uniquement la disponibilité de données et d'informations fiables; il concerne également les cadres analytiques et les capacités permettant de répondre aux besoins en données et informations.

93. Le Groupe des petits États insulaires en développement au Département des affaires économiques et sociales a demandé une étude sur le profil de ces États en termes de vulnérabilité-résilience ainsi que l'élaboration d'un cadre analytique permettant d'évaluer leurs vulnérabilités en s'appuyant sur les nombreux travaux déjà menés sur les indices de vulnérabilité et les méthodologies d'évaluation

concernant ces États. Le concept de l'indice de vulnérabilité est bien décrit dans le Programme d'action de la Barbade mais diverses études ont indiqué la nécessité de considérer tant la vulnérabilité que les capacités de résistance et d'adaptation de ces pays. Par ailleurs, si l'élaboration d'un index composite unique présente des avantages, elle se heurte à de grandes difficultés techniques et il y a une tendance à accorder de l'importance aux chiffres et à oublier les incidences pratiques de ce qu'ils représentent pour l'élaboration des politiques, leur application et la prise de décisions. Une autre approche, qui est préférable, consiste à élaborer des profils d'évaluation des pays compte tenu d'une série de critères qui portent sur les aspects environnementaux, économiques et sociaux et qui reflètent tant les vulnérabilités des pays aux risques et menaces exogènes et endogènes que leurs capacités d'adaptation, ces dernières comprenant des politiques et mesures prises par les responsables, les communautés et le secteur privé pour atténuer ou gérer ces risques et menaces.

94. La méthode susmentionnée d'évaluation des profils vulnérabilité-résilience des petits États insulaires en développement a déjà fait l'objet d'examen par les pairs et les étapes suivantes porteront sur l'affinement des indicateurs et critères et sur des expériences pilotes dans un petit nombre de pays. Le Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission de l'océan Indien, a obtenu des ressources financières de la Commission de l'Union européenne pour élaborer un système de suivi et d'évaluation de la Stratégie de Maurice qui se fondera sur cette méthode et qui renforcera le cadre d'élaboration des données et statistiques dans les petits États insulaires en développement.

IV. Conclusion

95. Les propositions avancées dans le présent rapport ont cherché à aborder différents domaines tels qu'ils sont mis en lumière dans la Stratégie de Maurice. Bien qu'ils soient considérés isolément en ce cas précis, les défis touchent à plusieurs domaines et les stratégies visant à les relever devront être pluridisciplinaires.

96. Un accès élargi aux ressources financières demeure une option idéale pour permettre aux petits États insulaires en développement de renforcer l'application de la Stratégie de Maurice, de même que des études scientifiques et le renforcement des capacités techniques.

97. Des ressources humaines plus nombreuses et efficaces contribueront à renforcer les capacités dans les petits États insulaires en développement, et l'élaboration de nouvelles initiatives peut être une stratégie utile. Cependant les meilleures pratiques qui se sont révélées une réussite dans certains petits États insulaires en développement peuvent également être élargies et appliquées dans d'autres.

98. La collecte améliorée et élargie de données ainsi que des stratégies de suivi et d'évaluation sont des initiatives importantes qui pourraient également être appliquées.

99. La volonté politique et la coopération internationale demeurent des facteurs cruciaux dans l'application des stratégies pour le développement durable des petits États insulaires en développement. La coopération Nord-Nord, la coopération Sud-

Sud, la coopération entre petits États insulaires en développement et les partenariats entre les diverses parties prenantes présentent tous des avantages.

100. Bien que les défis auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement soient multiples et importants, ils ne sont pas insurmontables. Le présent rapport a mis en lumière les possibilités d'une approche pragmatique qui guidera ces pays dans la voie du développement durable. Les recommandations présentées dans le présent rapport ne sont pas exhaustives. En fait, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution A/65/2, elles contribueront à promouvoir une approche axée sur les résultats pour faire face aux vulnérabilités spécifiques auxquelles sont confrontés les petits États insulaires en développement et pour renforcer leur résistance dans l'application de la Stratégie de Maurice.
